

Accès à l'énergie des pays en développement

Le saviez-vous ?

Le SDE35,
un acteur de la solidarité
internationale à vos côtés
pour vos projets
de coopération décentralisée

Vous êtes une **collectivité d'Ille-et-Vilaine** et vous soutenez des projets de coopération internationale dans le cadre de jumelage ?

Vous êtes une **association de solidarité internationale** domiciliée en Ille-et-Vilaine oeuvrant pour des projets d'énergie renouvelable ?

Sachez que vous pouvez bénéficier de subventions complémentaires du SDE35 pour soutenir localement vos partenariats et projets, via le mécanisme du 1% énergie.

Tout savoir sur ce dispositif et les aides accordées.



Qu'est-ce que le « 1 % Énergie » ?

À son origine, la loi Oudin-Santini (2005) permettait uniquement le soutien d'actions menées à l'étranger dans les domaines de l'eau et de l'assainissement par les acteurs chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement. L'amendement Pintat (2006) permet dorénavant aux acteurs du service public de distribution de l'électricité et du gaz de consacrer jusqu'à 1 % de leur budget à des actions dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz menées à l'étranger. C'est ce qui est communément appelé le « 1 % Énergie ».

À qui s'adresse le « 1 % Énergie » ?

Le « 1% Energies » s'adresse :

- aux communes
- aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- aux syndicats mixtes chargés du service public de distribution d'électricité et de gaz, tel que le SDE35

Objectif du « 1 % Énergie » :

- faire reculer la pauvreté énergétique
- lutter contre le changement climatique
- favoriser la transition énergétique en développant les énergies renouvelables

L'accès à l'électricité dans le monde en chiffres

1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité principalement **en Afrique subsaharienne et en Asie**.

80 % vivent en **milieu rural isolé** et sont mises à l'écart des dynamiques de développement.

3 milliards de personnes sont encore dépendantes d'énergie traditionnelle (bougies, lampes à pétrole, bois...).

Ces énergies sont souvent nocives et provoquent 4,3 millions de décès chaque année.



Le SDE35, acteur de la solidarité internationale

Le SDE35, en tant que syndicat mixte chargé du service public de distribution d'électricité et de gaz, est concerné par le « 1% énergie » et peut affecter une partie de ses ressources à des actions de coopération décentralisée. Depuis 2013, le SDE35 soutient des projets décentralisés de coopération internationale, principalement en Afrique. Il s'agit de projets d'électrification qui favorisent la production d'énergies renouvelables. Chaque année, un budget de 30 000 euros est affecté à la coopération décentralisée.



Chiffres clés

70 000 €
de subventions
versées en 5 ans

14
projets
retenus

21
projets
présentés

SDE35
Syndicat Départemental d'ACT
PUBLIC ÉNERGIE



Olivier DEHAESE
Président du SDE35

Le SDE35 agit aux côtés des collectivités d'Ille-et-Vilaine pour soutenir et accompagner les actions de coopération solaires et décentralisées, qui visent l'accès à l'énergie dans les zones reculées des pays en développement.

Les collectivités peuvent compter sur le soutien financier du SDE35 grâce au mécanisme du « 1% énergie ».

Les critères de sélection des projets

- » Le SDE35 répond uniquement à des sollicitations émanant d'une de ses collectivités adhérentes (soit toutes les communes du département d'Ille-et-Vilaine dont Rennes Métropole). Le projet présenté doit être soutenu financièrement, même modestement, par une collectivité d'Ille-et-Vilaine.
- » Une enveloppe annuelle maximum de 30 000 euros
- » Un financement jusqu'à 50% maximum du montant du projet, avec un plafond à 10 000 euros par projet.
- » Sélection des dossiers et attribution des subventions lors des bureaux du comité syndical (7 bureaux par an)
- » Des critères d'évaluation des projets selon une grille méthodologique qui prend en compte la pertinence du projet, la fiabilité de l'association porteuse du projet, la viabilité technique et financière du projet, l'impact et la pérennité de l'action. Un accent particulier est porté sur la maintenance des installations et la formation des équipes locales afin de s'assurer de la pérennité des projets.
- » Des projets d'électrification, de développement des énergies renouvelables avec un accent porté sur le solaire, la biomasse... voire l'hydrogène.
- » Un engagement d'envoyer des rapports réguliers de réalisation et d'évaluation tout le long du projet par les partenaires financés.

Exemples de projets soutenus

» ASSOCIATION AESCD

Projet : Alimentation électrique par panneaux solaires de 4 centres de santé (ou cases de santé)
Commune partenaire : Cesson Sévigné
Lieu : Localité de Dankassari, au Niger
Bénéficiaires : 7 000 habitants sur 4 villages
Production solaire annuelle estimée : 1 250 kWc
Subvention du SDE35 : 3 200 € pour un projet global de 13 350 €



» ASSOCIATION ACIGAL

Projet : Installation de 8 panneaux solaires et d'une pompe solaire dans le cadre d'un projet de mise en place d'une ferme maraîchère
Commune partenaire : Acigné et Guichen
Lieu : Ndoukhoura, Sénégal
Bénéficiaires : création de 26 emplois
Puissance installée : 2 200 kWc
Subvention du SDE35 : 5 000 € pour un projet global de 48 694 €



Nous contacter :
s.lanternier@sde35.fr / 02 99 23 15 55
www.sde35.fr